

27/7) Acquisition par la Commune de St-Denis des terrains de Mme François BOYER et de Melle Marie BOYER, destinés à recevoir la construction d'une nouvelle école (annexe de l'Ecole de Champ-Fleuri) à Patates-à-Durand, et d'un foyer des Jeunes).

Le Maire donne lecture du rapport :

Messieurs,

Le Conseil Municipal a déjà examiné par deux fois cette affaire et il avait été décidé au cours de sa séance du 17 Décembre 1963 de requérir l'évaluation du Service des Domaines.

Cette évaluation vient de me parvenir. Elle fait ressortir les valeurs réelles suivantes :

- 1er lot : le premier lot comprenant les parcelles N° 1 et 2, d'une superficie totale de 5.700 m², appartient en nue-propriété à Melle BOYER MAGNAN de BELLEVUE, Mme François BOYER - sa mère - s'en étant réservé l'usufruit.

Ces deux parcelles sont bordées par une route goudronnée nouvellement construite, de 5 mètres de large, qui sera prolongée jusqu'à la parcelle de 2.000 m² déjà vendue à la Société "LES CAMÉLIAS" sur laquelle cette dernière a édifié un bloc de 3 F.é. et se propose de construire d'autres immeubles.

Ladite parcelle vendue à la Sté "Les Camélias" a été payée au prix de 1.500. Fr le m², la viabilité en étant assurée par Mme François BOYER.

La route déjà construite valorise bien entendu les parcelles N° 1 et 2 puisque la parcelle N° 2 sera longée sur toute sa longueur par la route que s'est engagée à construire à ses frais Mme BOYER (engagement pris envers la Sté Les Camélias).

Les deux parcelles N° 1 et 2 ont été évaluées par le Service des Domaines au même prix que celui payé par la Sté "Les Camélias", soit de 1.500. Fr le m² (bien qu'en réalité elles soient mieux placées que cette dernière).

- le 2ème lot : d'une superficie de 20.000 m² environ, appartenant à Mme François BOYER, comprend :

- une parcelle de 6.000 m² évaluée à 500. Fr le m²,
- et une parcelle de 14.000 m² évaluée à 100. Fr le m².

Si la Commune de Saint-Denis vote l'acquisition de ces différentes parcelles aux prix fixés par les Domaines, Mme François BOYER fera, paraît-il, don à la Municipalité, d'un terrain de 30.000 m² environ se trouvant derrière la "nouvelle ravine", susceptible de convenir, - si les rives des deux ravines sont un jour "protégées", - à un terrain de sports ou autre...

Je vous demande donc, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'acquisition des terrains de Mme François BOYER et de Melle Marie BOYER aux prix fixés par le Service des Domaines, c'est-à-dire :

- Lot N° 1 (parcelles N° 1 et 2) :

- 5.790 m² à 1.500. Fr le m²..... 8.685.000. Fr

- Lot N° 2 :

- parcelle de 6.000 m² à 500. Fr le m²..... 3.000.000. Fr

- parcelle de 14.000 m² à 100. Fr le m²..... 1.400.000. Fr

13.085.000. Fr

Au cas où vous seriez disposés à acquérir ces terrains et en cas de refus de Mme BOYER, je vous demande d'ores et déjà de m'autoriser à procéder à l'expropriation des dits terrains pour cause d'utilité publique.

Bien entendu, nous serons dans l'obligation de solliciter un nouvel emprunt pour la réalisation de cette opération immobilière qui présente un grand intérêt pour la Commune. "

M. REYDELLET précise, à la demande d'un Conseiller, que le terrain sur lequel est construite l'école actuelle de Champ-Fleuri ne nous permet plus l'agrandissement qui s'imposerait et qui est réclamé depuis longtemps par son Directeur...

Le Maire : personne ne demandant la parole, je mets aux voix l'adoption du rapport.

Aadopté à l'unanimité.

X

X X

M. GIGANT ayant parlé de l'Ecole de Saint-François, M. le Maire et M. REYDELLET précisent que le terrain HOAREAU avait été acheté pour un cimetière, mais qu'en définitive il sera utilisé pour la construction d'une école.

M. REYDELLET : pour la rentrée d'août 1964 nous aurons besoin, en effet, de trois à quatre classes nouvelles qui nous sont réclamées par M. LINAS, Directeur de l'Ecole de Saint-François.

Nous avons par ailleurs une dizaine de projets en cours, représentant une somme de 300 à 400 millions de francs CFA, mais nous sommes obligés de nous étendre du côté de Sainte-Clotilde, pour le moment, en raison de la densité actuelle de la population de cette région.

Le Maire : en réponse à des questions posées par M.M. GALLARD et GIGANT, répond qu'il n'a jamais reçu, en ce qui concerne le terrain LECLERC, de proposition ferme et précise. Il conviendrait de revoir la question avec les intéressés.